

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 février 2023

Etaient présents : BARBEZ N. – BERNARD J.C. – CAMPAGNIE P. – COUVREUR N. – DEVOS G. – LEROY C. – SALOMÉ P.J.- THUEUX A. – VANBAELINGHEM J.-L.- WADOUX E. – VIEREN S.

Absents ayant donné pouvoir : FORTUNI G. donne pouvoir à BARBEZ N. – BRUGE M. donne pouvoir à VANBAELINGHEM J.-L.- BELET N. donne pouvoir à WADOUX E.
Absents excusés : DESWARTE A.
Absent : /

M. CAMPAGNIE Pierre est élu secrétaire de séance.

Nombre d'élus en exercice : 15	Majorité atteinte quand 8 élus sont présents
Nombre de présents : 11	Quorum atteint
Nombre de pouvoir : 3	
Nombre d'absents : 1	

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la séance précédente
- Maison 55 rue Saint Michel
- Désignation conseiller / exploitation licence IV
- Divers

La séance est ouverte à 17h30.

❖ **Approbation du compte rendu du dernier conseil**

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le PV de la séance du 07.12.2022, il demande s'il y a des remarques ou des questions. Aucune remarque, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le PV donc celui-ci est signé par monsieur le maire et sera signé ultérieurement par madame BRUGE Maryline.

❖ **Maison 55 rue Saint Michel**

Délibération n°2023-01

Le maire fait un rappel sur l'acquisition de la maison située juste à côté de la mairie, le conseil municipal avait donné son accord sur l'achat à un prix maximum de 135 000€ (Frais d'Agence Inclus).
La proposition a été rejetée mais après négociation les propriétaires ont émis une contre-proposition qui s'élève à 140 000€ (135 000€ net vendeur + 5 000€ Frais d'Agence).

Le maire informe qu'il n'y aura pas d'avis des Domaines puisque le Domaine n'intervient qu'en matière d'acquisitions amiables dont la valeur vénale est = ou > à 180 000€.

Un avis favorable du docteur de la PMI a été émis le 13.12.2022 au projet d'implantation d'une MAM dans la maison située 55 rue Saint Michel.

Des travaux sont à prévoir (menuiseries extérieures, électricité, toilettes, toiture). Dans l'hypothèse d'un accord sur l'achat, Noël COUVREUR indique que des entreprises viendront effectuer une estimation des coûts des travaux afin de monter les dossiers de subventions auprès de nos partenaires.

Nora BARBEZ demande quand le logement sera disponible si la vente s'effectue, le maire informe qu'il faut compter un délai de 3 mois.

Pierre CAMPAGNIE demande quel sera le montant du loyer, le maire répond qu'un sondage sera effectué sur les différentes MAM existantes des environs afin de savoir les différents loyers pratiqués.

Stéphane VIEREN demande si la commune a connaissance de groupements d'assistantes maternelles, le maire répond que suite à la réunion avec les différents organismes (PMI, CAF, REP, CCHF) des pistes sont envisagées auprès d'assistantes maternelles et fait lecture de la synthèse réalisée par le Relais Petite Enfance de la CCHF sur l'offre et la demande d'accueil sur KILLEM.

Gaël DEVOS demande si la commune va devoir emprunter pour financer ce projet, le maire répond que NON, la commune a la capacité d'acheter ce bien sans faire de crédit.

Pierre CAMPAGNIE conclut que dans l'éventualité que le projet de la Maison d'Assistantes Maternelles n'aboutisse, ce bien pourra être loué comme une habitation pour une famille.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour acheter le bien pour un prix de 140 000€ honoraires d'agence inclus + frais de notaire et autorise monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat. Cette somme sera inscrite au budget à l'imputation 2131 opération 348.

Demande de subventions ADVB-DETR-DSIL

Délibération n°2023-02/03/04

Ce projet rentre dans les catégories éligibles aux subvention DETR, DSIL, ADVB. Monsieur COUVREUR Noël, adjoint au maire expose que les travaux de rénovation de la propriété située 55 rue Saint Michel en vue d'un projet d'aménagement d'une Maison d'Assistantes Maternelles dont le coût prévisionnel s'élève à 98 854.36€ HT soit 114 052.78 TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention d'une subvention ADVB (Aide Départementale aux Villages et Bourgs), DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût du projet	TOTAL H.T.	98 854.36€
	TOTAL T.T.C.	114 052.78€

Financement envisagé	
Subvention conseil départemental A.D.V.B (si 50%)	49 427.18€
Subvention état D.S.I.L. (si 30%) ou état D.E.T.R. (si 30%)	29 656.31€

Autofinancement	34 969.29€	19 770.87€
TOTAL	114 052.78 TTC	98 854.36€ HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'arrêter le projet de travaux de rénovation de la propriété située 55 rue Saint Michel en vue d'un projet d'aménagement d'une Maison d'Assistantes Maternelles
- D'approuver le projet ci-dessus
- D'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme, etc...)
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter auprès du département l'ADVB et auprès de l'état la DETR et DSIL
- De prévoir le financement du projet sur le budget

❖ **Désignation conseiller / exploitation licence IV**

Délibération n°2023-05

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune est propriétaire de la licence IV (celle-ci provenant de l'ancien café « Chez Noye » [délibération n°2022-05 du 22.02.2022]) qui sera affectée au débit de boissons de la salle du patronage.

Monsieur le maire informe l'assemblée que pour exploiter cette licence, il a dû suivre une formation dispensée par un organisme agréé qui lui a permis d'obtenir le permis d'exploitation de débit de boisson. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix POUR et 1 abstention (monsieur VANBAELINGHEM Jean-Luc maire/conseiller municipal intéressé à l'affaire, ayant quitté la salle n'a pas pris part au vote), propose de mettre à disposition de monsieur VANBAELINGHEM Jean-Luc, la licence IV qui sera affectée au débit de boisson de la salle du patronage.

Monsieur VANBAELINGHEM Jean-Luc déposera en mairie pour le compte de la commune de KILLEM la déclaration de mutation (changement de propriétaire) et de translation (changement de lieu à l'intérieur de la commune) de cette dite licence.

❖ **Divers**

1. Date du prochain conseil école : Ve 03.03.2023 à 17h
2. Date de la prochaine réunion du comité des fêtes : Me 22.02.2023 à 17h30
3. Date de la prochaine réunion de CM : Me 29.03.2023 à 17h30
4. Date de la prochaine commission finances : Me 15.03.2023 à 17h00
5. Date de la prochaine CCID : Me 01.03.2023 à 09h
6. Débat et explications sur l'antenne de téléphonie FREE : madame Audrey THUEUX est étonnée de l'implantation de l'antenne, elle est quand même

dans le champ de vision des habitations de la rue des Lilas, et proche de l'école/garderie/bibliothèque. Monsieur le maire précise qu'un dossier de consultation a été déposé en mairie, qu'une information a été effectuée sur Panneau Pocket pour aviser les habitants. Une déclaration préalable a été déposée en mairie et instruite par le service ADS de la CCHF, un arrêté d'accord a été signé sous réserve des prescriptions suivantes (le pétitionnaire devra vérifier l'existence d'une zone humide et appliquer le cas échéant la doctrine E.R.C Eviter Réduire et Compenser comme indiquée au règlement « Protection du patrimoine bâti et naturel » du Plu de la CCHF). Des demandes de simulations électromagnétiques ont été effectuées sur différents lieux et les résultats sont en dessous des seuils, la distance entre l'antenne et l'école est au-delà des distances autorisées et que ce projet d'antenne est sur un terrain privé. Il avise les conseillers municipaux que des personnes sont venues en mairie pour contester ce projet et qu'ils effectueraient une demande de recours gracieux. Madame Cécile LEROY demande si une pétition peut être faite (des parents d'élèves lui ont posé la question), réponse de monsieur le maire : oui c'est possible mais il faut que cela soit fondée.

Un tour de table est effectué, monsieur Gaël DEVOS signale un problème sur le TBI de la classe Des CP/CE1 (monsieur Jean-Claude BERNARD va regarder), problème de chauffage à la cantine (appeler GITEM pour dépannage) et demande pour le passage piéton entre l'école et la salle du patronage (demande sera effectuée à la CCHF). Madame Nora BARBEZ demande où faut-il commander un composteur (réponse commande à effecteur sur le site du SIROM DES FLANDRES). Madame Cécile LEROY signale que des adolescents souhaiteraient que des animations soient effectuées pendant les vacances (un sondage sera réalisé afin de connaître le nombre d'ados et les activités qu'ils souhaitent faire). Jean-Claude BERNARD signale que le feu tricolore ne fonctionne pas correctement (un réglage devra être fait).

Fin de la séance : 19h00

Fait à KILLEM, le 29 mars 2023

Signatures :

Le secrétaire

Pierre CAMPAGNIE



Le maire

Jean-Luc BAELINGHEM

